

13 JAN. 2025

# 00000047 DECISION DE RECRUTEMENT 2025 -ASSISTANTE DE DIRECTION-

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports,

- Vu la Loi n° 14.89 du 1<sup>er</sup> Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1<sup>er</sup> Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) pris pour l'application de la Loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou-al Hijja 1445 (17 juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le statut du personnel de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la Loi cadre de l'Office National des Aéroports au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;

## DECIDE

**ARTICLE UN :** L'Office National des Aéroports lance une opération de recrutement d'une assistante de direction auprès de la Direction Générale.

### ▪ Missions du poste

- Assurer l'assistanat et l'appui du Directeur Général dans ses tâches quotidiennes, tout en assurant une organisation optimale et un suivi rigoureux des dossiers ;
- Faciliter la communication interne et externe, tout en veillant à la confidentialité des informations traitées ;
- Coordonner les activités administratives liées aux projets stratégiques et opérationnels de l'Office.

### ▪ Profil recherché

- Etre Titulaire d'un diplôme de Bac+3 ans au minimum ;
- Avoir une expérience minimale de 8 ans dans un poste similaire.

**ARTICLE DEUX :** Le concours est ouvert aux candidats(es) remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus ;

**ARTICLE TROIS :** Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes (Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté) :

- Un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie du baccalauréat ;
- Une copie du diplôme de Bac+3 ans et ou plus ;
- Une copie du bulletin officiel et/ou d'attestation de l'équivalence, s'il y a lieu ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des attestations de travail précisant obligatoirement la période et la nature du poste occupé ;
- Une déclaration CNSS attestant le nombre d'années d'expérience au sein des établissements privés.

(\* ) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

#### **ARTICLE QUATRE :** Critères d'admissibilité et d'admission

- 1) Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans l'article 1,2, 3 de la présente décision et ne seront admissibles pour l'épreuve écrite que les candidats(es) ayant rempli ces conditions ;
- 2) Ne seront admissibles pour l'épreuve orale que les candidats(es), ayant obtenu une note à l'épreuve écrite, supérieure ou égale à **12/20** ;
- 3) Ensuite, ne seront admis(es) définitivement que les candidats(es) ayant obtenu, une note à l'épreuve orale, supérieure ou égale à **12/20** dans la limite des postes pourvus ;
- 4) La liste des candidats(es) définitivement admis(es) et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

#### **Récapitulatif des épreuves prévues**

Épreuves	Durée
-Épreuve Ecrite : Se rapportant aux exigences du poste	02h00
- Épreuve Orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat (e) à remplir les missions afférentes au profil demandé	20 minutes

#### **ARTICLE CINQ :** Affichage des résultats

La liste des candidats(es) arrêtés à passer l'épreuve écrite, la liste des candidats(es) admis(es) pour passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats (es) admis (es) définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site web de l'ONDA [www.onda.ma](http://www.onda.ma).

**NB :** La date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

#### **ARTICLE SIX ET DERNIER :** Modalités de candidature

Les candidats(es) intéressés doivent renseigner leurs dossiers de candidature au plus tard le **28 Janv 2025** à **23H00** sur le lien suivant :

[contact@carlrogersconsulting.com](mailto:contact@carlrogersconsulting.com)

#### **Important :**

- Seules les candidatures reçues via le lien [contact@carlrogersconsulting.com](mailto:contact@carlrogersconsulting.com) seront traitées. Tout dossier de candidature envoyé via un canal autre que celui précité, ne sera pas pris en considération ;
- Pour plus d'information sur les modalités de candidature et d'organisation du concours, merci de nous contacter sur l'adresse : [contact@carlrogersconsulting.com](mailto:contact@carlrogersconsulting.com) et/ou Tél : **05 22 23 84 64**

**Adel El Fakir**  
Directeur Général  
Office National Des Aéroports

